

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↪ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↪ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG.

(Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

L'univers est composé de 600 valeurs, le filtre ISR le réduit à environ 300 valeurs, le filtre thématique le réduit à 121 valeurs et la réalisation d'une analyse fondamentale permet de sélectionner 68 valeurs dans le portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

Export Europe : 16,72 / 20

EuroStoxx 50 NR : 15,75 / 20 (périmètre 100,00%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation	100,00%
% des encours du portefeuille dont la note ISR < à 12/20	0,00%
% d'émetteur dans le portefeuille dont la note ISR <12/20	0,00%

Historisation des notes

Note Mars 2021	Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021
15,91/20	16,11/20	16,69/20	16,86/20

Commentaire extra-financier

ACHATS : LVMH : LVMH semble avoir une intégration pertinente des facteurs de RSE dans les structures de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration semble être responsable des questions de RSE et les objectifs de RSE font partie de la rémunération des dirigeants. Les systèmes de contrôle interne semblent inclure les questions de RSE. De plus, la société présente à ses actionnaires la stratégie RSE de LVMH, qui comprend des objectifs ESG. En outre, 47% des membres du conseil d'administration sont des femmes. La principale force de LVMH reste sa stratégie environnementale parmi les plus avancées du secteur. La société affiche un engagement formel en faveur de la protection de l'environnement qui couvre toutes les questions analysées, avec des objectifs liés à la couverture du système de gestion environnementale, à la consommation d'eau, aux émissions liées à l'énergie et aux emballages. Cet engagement est soutenu par une structure dédiée au sein de la société et par des ressources importantes, telles que l'évaluation externe des rapports sur les performances environnementales de la société.

ESSILORLUXOTTICA SA : EssilorLuxottica dispose d'un comité RSE au niveau du conseil d'administration. Le comité d'audit et des risques est présidé par un membre du conseil d'administration qui semble avoir une expérience en matière de RSE. La plupart des risques RSE semblent être couverts par le système de contrôle interne et gérés par des processus solides. Enfin, les performances de la société en matière de RSE sont prises en compte dans la rémunération variable des cadres supérieurs. La performance d'EssilorLuxottica en matière de risque lié au capital humain est encore limitée. Bien que l'entreprise affiche une performance robuste en matière de non-discrimination, sa performance en matière de réorganisations responsables est encore considérée comme faible malgré la restructuration en cours.

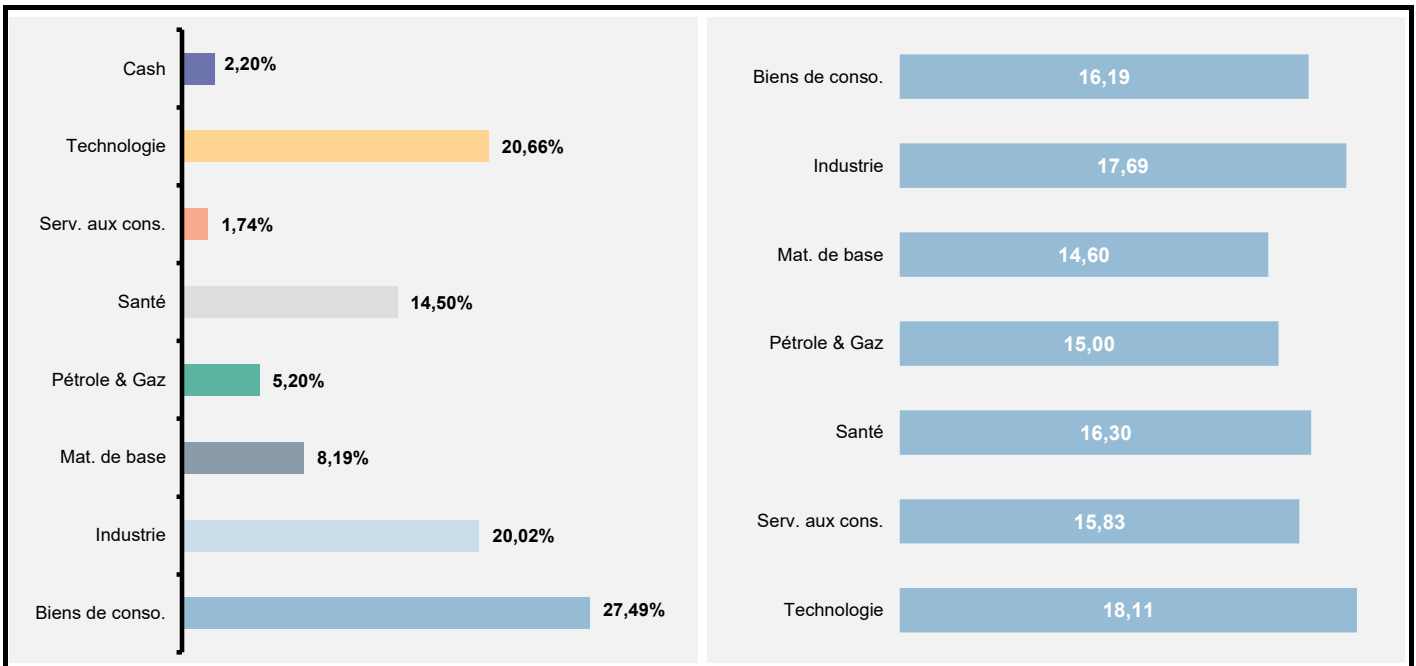
VENTES : COVESTRO : Sur la sécurité des produits : Les processus de sécurité des produits de Covestro comprennent des évaluations des risques, un système de rapports d'urgence, des fiches de données de sécurité et des mesures d'assistance aux clients. La plupart de ses produits sont couverts par ces mesures. Concernant la chaîne d'approvisionnement : Covestro aborde ces sujets par le biais de son code de conduite et des questionnaires destinés aux fournisseurs. Des procédures de non-conformité et d'autres mesures complètes sont en place pour gérer ces questions. Concernant la diversité : La société dispose d'un programme de diversité et d'inclusion, dans le cadre duquel les employés aident à définir les domaines de responsabilité. D'autres mesures, telles que des initiatives d'horaires flexibles et des programmes d'action positive, sont en place. En outre, la part des femmes dans les postes de direction a augmenté au cours des trois dernières années. Sur la gouvernance et la RSE : Le département RSE de Covestro rend compte directement au PDG et le système de contrôle interne couvre également les sujets liés à la RSE. Plusieurs questions de RSE pertinentes pour le secteur sont discutées lors des réunions du conseil d'administration, notamment le climat, les produits chimiques biosourcés et présentées aux actionnaires et aux investisseurs. Ces questions sont également prises en compte dans les objectifs de performance des cadres supérieurs, au même titre que la sécurité des employés.

DASSAULT SYSTEME : Les questions de RSE semblent être discutées au niveau du conseil d'administration, notamment le capital humain, l'éthique commerciale et le changement climatique. En outre, un directeur du conseil a été nommé pour superviser les questions de développement durable. Toutefois, le niveau d'indépendance du conseil est encore considéré comme faible (40 %). Des plans de développement individuels et des programmes de formation visant à développer des compétences supplémentaires seraient proposés aux employés pour assurer la promotion du développement de carrière. En outre, si le taux de rotation des employés a diminué entre 2016 et 2020, le nombre d'heures de formation par employé s'est légèrement détérioré sur la même période. DS semble avoir alloué des mesures supplémentaires pour assurer le respect et la promotion des droits de l'homme, notamment des audits internes, et des évaluations d'impact sur les droits de l'homme. En outre, le comité d'éthique, le département d'éthique et de conformité et le responsable de la protection des données seraient responsables des questions relatives aux droits de l'homme.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Répartition Sectorielle

Notation moyenne ISR par secteurs



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	9,78%	15,83 / 20
ASML HOLDING	Pays-Bas	Technologie	7,02%	17,50 / 20
TOTAL ENERGIES	France	Pétrole & Gaz	5,20%	15,00 / 20
VINCI	France	Industrie	5,06%	16,67 / 20
PERNOD RICARD	France	Biens de consommation	4,64%	15,00 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE ⁽¹⁾ (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	2 021,61*	1 240,86*
	CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity)	1 233,33*	1 227,62*
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	34,00*	51,52*
	FOSSIL FUEL EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to fossil fuel activities)	65,95*	34,04*
INDICATEUR SOCIAL ⁽²⁾	% moyen de femmes au board	40,68*	39,58*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE ⁽²⁾	% moyen d'administrateurs indépendants	64,00*	63,46*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS ⁽²⁾ (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	80*	84*

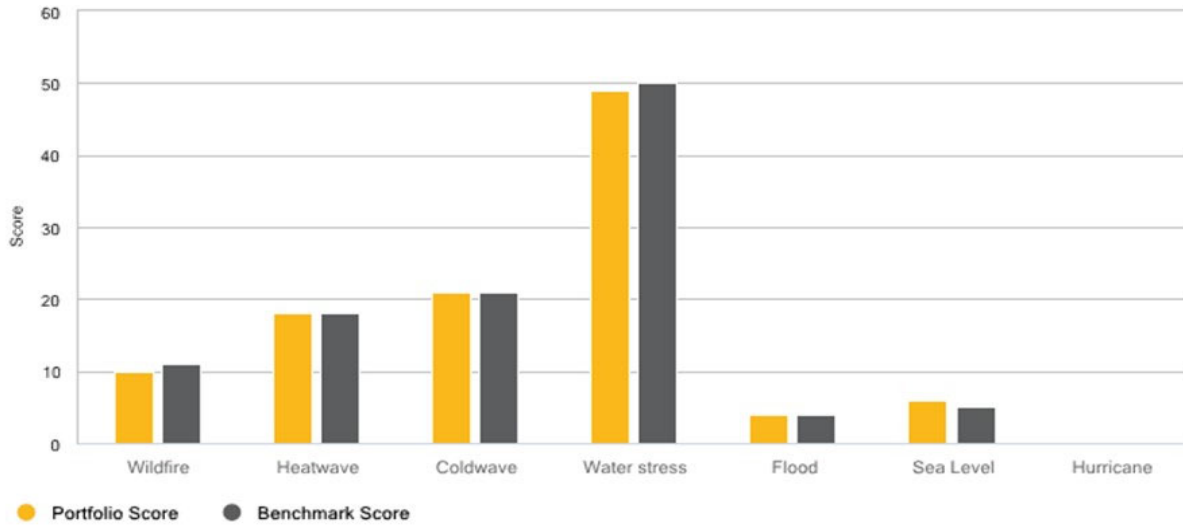
⁽¹⁾ Données TRUCOST ; ⁽²⁾ Données BLOOMBERG

* Périmètre 100%

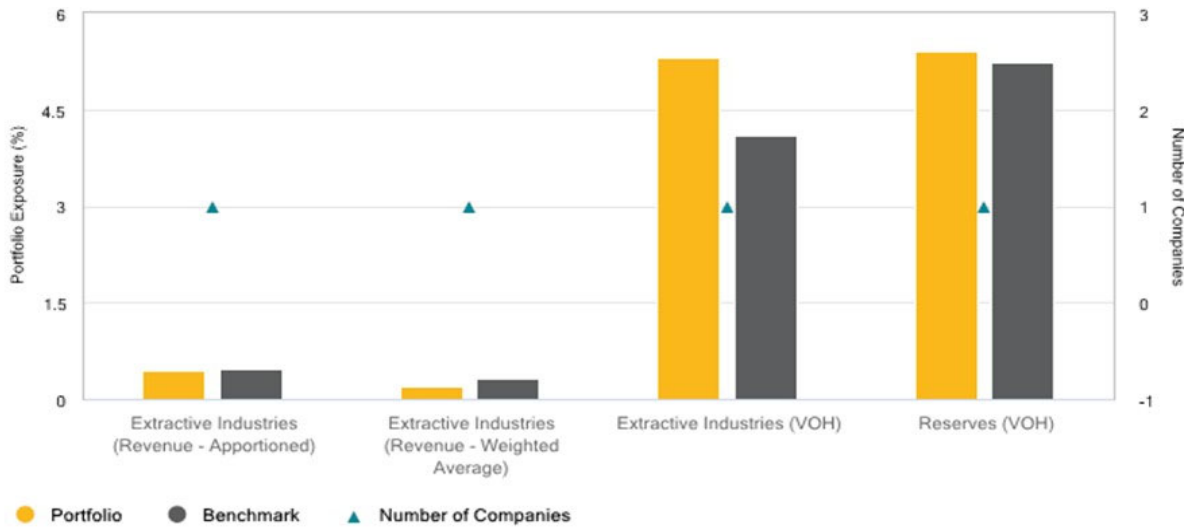
Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

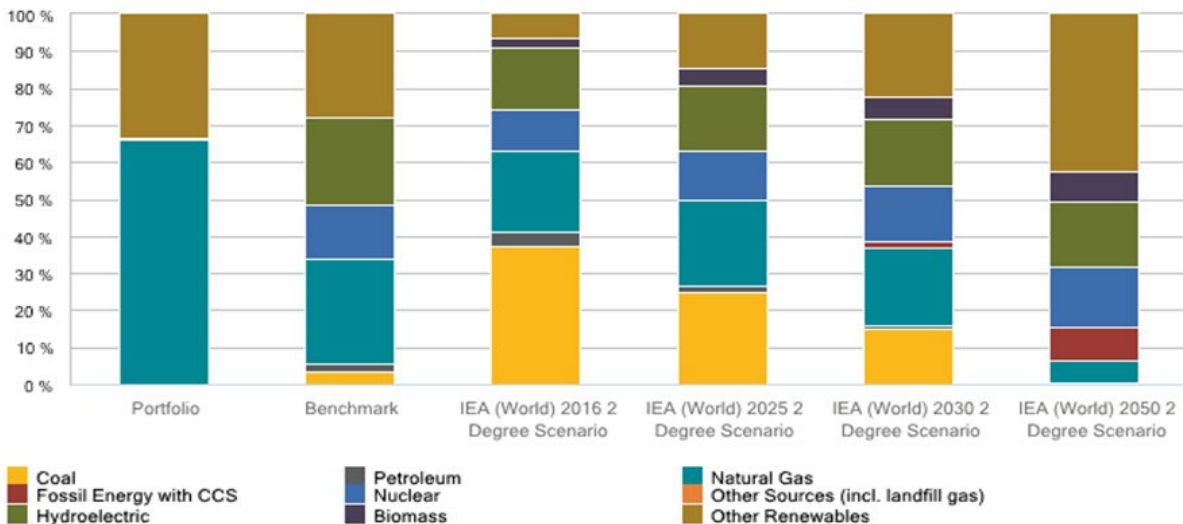
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

- Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO₂e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

- L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuée 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100,00% de couverture pour le fonds Export Europe et 100,00% de couverture pour l'EuroStoxx 50 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie (suite)

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

1. Risques physiques :

- **Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille**

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- **Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

- **Types de risques :**

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA).